

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

**DELIBERATION N° DEL079-21**

L'an deux mille vingt-et-un, le 10 novembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 novembre 2021, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, G. JACCOUD, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, Y. VINCENT et MM. F. DELFORGES, J. FABBRO, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> DE LOUBENS Justine (pouvoir à Sylvie OSSARD, en date du 9 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> FABBRO Elisa (pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 7 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> JANSER Meg-Anne (pouvoir à Timothée JAUSOIN, en date du 10 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Yacine HADJ HASSINE, en date du 10 novembre 2021)  
M<sup>me</sup> MALVOISIN Lola (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 9 novembre 2021)  
M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Mickaël GUIHENEUF, en date du 9 novembre 2021)  
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Isabelle BEREZIAT, en date du 8 novembre 2021)

**Absents :**

M<sup>me</sup> TOURRE Anaïs

MESSIEURS FRÉDÉRIC DELFORGES ET TIMOTHÉE JAUSOIN ONT ÉTÉ ÉLUS SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

**OBJET : admission en non-valeurs.**

**Rapporteur : Isabelle BEREZIAT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'Inspecteur des Finances Publiques du centre des Finances Publiques de Saint-Martin-d'Hères a transmis un état des produits irrécouvrables du budget de la commune de Gières arrêté à la date du 9 septembre 2021. Il concerne les années 2018 et 2019.

La procédure de recouvrement de ces titres a été réalisée par le comptable public mais n'a pu aboutir pour différents motifs. A ce titre, le comptable propose l'admission en non-valeurs des sommes ci-dessous :

- au titre de l'année 2018 : 80,00 €
  - au titre de l'année 2019 : 5,19 €
- Soit un total de : 85,19 €**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- une admission en non-valeur des pièces présentées dans la liste n°4992091432 ci-annexée, pour un montant total de 85,19 €,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2021 au chapitre 65 (article 6541).

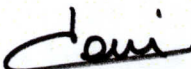
Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 10 novembre 2021.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



  
Pierre VERRI.